



RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 04097

Numéro SIREN : 808 154 744

Nom ou dénomination : 2 MDDI CONSEILS

Ce dépôt a été enregistré le 28/11/2017 sous le numéro de dépôt 20387

1

BILAN SIMPLIFIÉ

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies
bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise 2 MDDI CONSEILS Néant *

Adresse de l'entreprise 40 LE PLEIN SOLEIL 13119 ST SAVOURNIN

Numéro SIRET * 8 0 8 1 5 4 7 4 4 0 0 0 1 1 *VIN 28 NOV. 2017 7*

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 4 *20387*

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				<u>3 1 1 2 2 0 1 6</u>	<u>3 1 1 2 2 0 1 5</u>
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012		
	Fonds commercial *				
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	22 763	14 456
	24 928		2 165		
Immobilisations financières * (1)	040	042			
Total I (5)	044	24 928	048	22 763	14 456
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	STOCKS				
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070		
	Clients et comptes rattachés*				
	Autres * (3)	072	074		
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	50	30
	Charges constatées d'avance *	092	094		
Total II	096	50	098	50	30
Total général (I+II)	100	24 977	112	22 812	14 486
PASSIF				Exercice N NET	Exercice N-1 NET
				1	2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000	1 000
	Ecarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	132		
	Report à nouveau	134		(289)	
	Résultat de l'exercice	136		3 272	(289)
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		3 983	711
	Provisions pour risques et charges	154			
Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			21
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	172	18 829	13 754
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		18 829	13 775
Total général (I + II + III)	180		22 812	14 486	
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	10 428	
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

NE

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF CIRCULANT

CAPITAUX PROPRES

DETTES (4)

RENVOIS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise **2 MDDI CONSEILS**

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le						Exercice N-1 clos le						
		13	1	2	2	0	1	6	13	1	2	2	0	1
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires	209						210						
	Production vendue biens	215						214						
		217						218	15 972				20 833	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222						
	Production immobilisée *							224						
	Subventions d'exploitation reçues							226						
	Autres produits							230	0					
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232	15 972				20 833		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234							
	Variation de stock (marchandises) *						236							
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238							
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240							
	Autres charges externes * : dont crédit bail : (- mobilier - immobilier)						242	9 672				20 760		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 201)	243	201				244	201				303		
	Rémunérations du personnel *						250							
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252							
	Dotations aux amortissements *						254	2 121				44		
	Dotations aux provisions						256							
	Autres charges dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259						262						0	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260												
	Total des charges d'exploitation (II)						264	11 994				21 107		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	3 978				(274)			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)					280								
	Produits exceptionnels (IV)					290								
	Charges financières (V)					294								
	Charges exceptionnelles dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347					300	150					15		
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D) 348												
Impôts sur les bénéfices * (VII)					306	556								
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	3 272				(289)			
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2						312	3 272			314				
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316								
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318								
	Provisions non déductibles *					322								
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324	556							
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés 247					330	150							
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option					251								
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998								
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999								
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997				
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelle (44, sexes A) 986	Zone franche urbaine (44, octies et octies A) 987	Zones de revitalisation de la défense (44, octies) 127	Zones de revitalisation rurales (44, quinquies) 138							342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies) 981	Jeune entreprise innovante (44, sexes A) 989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44, quinquies) 991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44, octies) 990										
	Divers dont ZFA (44, quaterdecies) 345	Investissements outre-mer 344	Créance due au report en arrière du déficit 346									350		
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)" 655													
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352	3 978				354			
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement) 356													
	Déficits antérieurs reportables : * 2. ont imputés sur le résultat :										360	274		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370	3 704				372				

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRANTIS Informatique

MA

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 2 MDDI CONSEILS

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450	14 500	452	8 500	454		456	23 000		23 000		
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472	1 928	474		476	1 928		1 928		
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	14 500	492	10 428	494		496	24 928		24 928		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506					
	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	44	542	2 075	544		546	2 119		2 119		
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562	46	564		566	46		46		
TOTAL		570	44	572	2 121	574		576	2 165		2 165		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595					
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591						
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

16

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 2 MDDI CONSEILS

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				
	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B			780

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	274	
Déficits imputés	983	274	
Déficits reportables	984		
Déficits de l'exercice	860		
Total des déficits restant à reporter	870		

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C			
Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995		
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996		
IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA			
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129		
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)			
	800		<input type="checkbox"/>

VI DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380		
N° du centre de gestion agréé	388		
Montant de la TVA collectée	374		3 194
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378		4 66
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398		
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2 MDDI CONSEILS
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 40 LE PLEIN SOLEIL, 13119 ST SAVOURNIN
808 154 744 RCS MARSEILLE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 30 JUIN 2017

L'an 2017,

Le 30 juin,

A 18 heures,

Madame Manon ETIENNE, demeurant 40 LE PLEIN SOLEIL, 13119 ST SAVOURNIN,

Associée unique de la société 2 MDDI CONSEILS,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Présidente de la Société, Madame Manon ETIENNE, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Rémunération de la Présidente,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.



PREMIERE DECISION

L'associée unique, sur la base de son rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevant à 3 271,77 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	3 271,77 euros
Absorption des pertes antérieures	288,88 euros
Solde	----- 2 982,89 euros
A la réserve légale	100,00 euros
Solde	----- 2 882,89 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 2 882,89 euros.

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

TROISIEME DECISION

L'associée unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

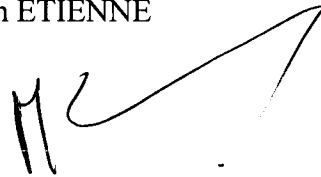
L'associée unique approuve l'absence de rémunération en qualité de Présidente pour l'exercice écoulé, mais elle a droit au remboursement, sur justification, de ses frais de représentation et de déplacement.

CINQUIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Manon ETIENNE

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' followed by a long, sweeping horizontal stroke that curves upwards at the end.